



**Ministère des Services aux  
consommateurs et aux entreprises  
Division de l'enregistrement  
Bureau de l'arpentage et des droits  
immobiliers**

**BULLETIN 2005-04**

**DATE : 18 mars 2005**

**DESTINATAIRES : Tous les  
registraires**

*Loi sur l'enregistrement  
des droits immobiliers  
Loi sur l'enregistrement  
des actes*

Déménagement du Bureau  
d'enregistrement immobilier  
de Niagara-Sud de Welland  
à St. Catharines

Entrée en vigueur : le 21 mars 2005

Le 21 mars 2005, le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises déposera un règlement fusionnant les divisions d'enregistrement des actes de Niagara-Nord (n° 30) et de Niagara-Sud (n° 59) et créant la nouvelle division d'enregistrement des actes de Niagara (n° 30) qui sera établie à St. Catharines. Un règlement visant le déménagement de la division d'enregistrement des droits immobiliers de Niagara-Sud (n° 59) de Welland à St. Catharines sera également déposé le 21 mars 2005. Les règlements entreront en vigueur à la date de leur dépôt.

À partir de cette date, les bureaux d'enregistrement immobilier de la division d'enregistrement des droits immobiliers de Niagara-Sud (n° 59), de la division d'enregistrement des droits immobiliers de Niagara-Nord (n° 30) et de la division d'enregistrement des actes de Niagara (n° 30) seront situés au 59, rue Church, St. Catharines (Ontario) L2R 3C3. Les dossiers de l'ancienne division d'enregistrement des actes de Niagara-Sud (n° 59) et de la division d'enregistrement des droits immobiliers de Niagara-Sud (n° 59) seront disponibles à cet emplacement.

Tous les services, incluant les services en français, qui sont présentement offerts au Bureau d'enregistrement immobilier de Niagara-Sud (n° 59) seront offerts au bureau de la rue Church.

Les documents relatifs aux bien-fonds régis par la *Loi sur l'enregistrement des actes* qui se trouvent présentement dans la division d'enregistrement des actes de Niagara-Sud (n° 59) ou de Niagara-Nord (n° 30) et qui sont datés ou signés le 21 mars 2005 ou après cette date devraient faire référence à la nouvelle division d'enregistrement des actes de Niagara (n° 30).

John Dalgliesh  
Directeur  
Direction de l'enregistrement immobilier